



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Accréditation d'ONG

ICH-09 – Formulaire

Reçu OLT / OIH / ITH

Le 30 JUIN 2011

N° 5256

DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER DES FONCTIONS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE

DATE LIMITE 30 JUIN 2011

Les instructions pour remplir la demande sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires/>

1. Nom de l'organisation

1. A. Nom officiel

Indiquez la dénomination officielle de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

Association "Pour la Vie Ailleurs & Pour la Vie Maintenant - Pela Vida Afora & Pela Vida Agora"

1. B. Nom en français et/ou anglais

Indiquez la dénomination de l'organisation en français et/ou en anglais.

Association "Pour la Vie Ailleurs & Pour la Vie Maintenant"

2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone ou de télécopie, l'adresse électronique, le site Web, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation a son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique (voir point 8).

Organisation : Association Vie Ailleurs & Vie Maintenant

Adresse : 16, rue Rollin 75005, Paris

Numéro de
téléphone : 06 26 65 92 50

Numéro de fax : 01 43 46 63 07

Adresse
électronique : 1) purlavieailleurs@gmail.com
2) catitu.tayassu@gmail.com

Autres informations
pertinentes : La première adresse du siège de l'association: 39, rue Servan, 75011, Paris. L'adresse actuelle est désignée, depuis la récente modification signalée à la Préfecture de Police.

3. Pays où l'organisation est active

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, veuillez préciser lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les principaux pays où elle mène ses activités.

- national
- international (veuillez préciser :)
- dans le monde entier
 - Afrique
 - États arabes
 - Asie & Pacifique
 - Europe & Amérique du Nord
 - Amérique latine & Caraïbes

Énumérez le/les principal(aux) pays où elle est active:

4. Date de sa création ou durée approximative de son existence

Indiquez quand l'organisation a été créée.

Le 29 mai 2009

5. Objectifs de l'organisation

Décrivez les objectifs pour lesquels l'organisation a été créée et qui doivent être « en conformité avec l'esprit de la Convention » (Critère C). Si les principaux objectifs de l'organisation sont autres que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi ses objectifs de sauvegarde sont liés à ces objectifs plus vastes.

350 mots maximum ; veuillez ne pas joindre des informations complémentaires.

Notre association est destinée à la sauvegarde, à la revitalisation et à la diffusion du Patrimoine Immatériel de l'Humanité. Les projets-actions sont organisés pour répondre à trois objectifs :

SAUVEGARDE ET DIFFUSION DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL: à travers la création, le développement et la maintenance d'un Fonds Web International, dont la Base de Données est conçue pour héberger et diffuser des archives sonores liées à différentes langues et à différentes traditions, communautés, ethnies et régions dans différents pays. Ces archives sont fondamentalement constituées par les enregistrements faits ou récoltés par notre association qui sont ensuite finalisés, référencés et validés par un comité international (créé à ce propos) avant d'être intégrés sur notre base de données. Cette base ou fonds d'archives sera accessible au grand public par le biais d'un site web, actuellement en phase de construction. Ce Site Internet implique une ergonomie suffisamment ajustée aussi aux conditions d'accès, où le bas-débit est une réalité majeure pour la plupart des régions, villes et villages du tiers monde et des pays en voie de développement. Pour l'instant une "Page de Présentation" sur notre association est déjà à disposition sur le lien: www.pourlavieailleurs.org. Cette page web provisoire intègre un ensemble d'enregistrements faits à Paris et à l'étranger ainsi que notre Charte Internationale et la totalité de nos projets-actions pour la sauvegarde et la diffusion du Patrimoine Immatériel Mondial.

MÉMOIRE IMMATÉRIELLE & RESPONSABILITÉ COLLECTIVE: par les voix d'aujourd'hui, celles intégrées par notre mouvement associatif, nous procédons à des enregistrements à Paris et dans

différents pays, régions et villes, depuis janvier 2009. Chaque "voix solidaire" constitue ainsi une "voix porteuse", car chacune de ces voix porte en elle la "graine de solidarité et de responsabilité collective" pour la sauvegarde et la réactivation de notre Mémoire et Patrimoine Immatériel. Nous avons pu réunir environ 600 personnes, originaires plus ou moins de 100 communautés linguistiques, depuis le début des enregistrements. Notre base de données sera inaugurée au cours du deuxième semestre de 2011 par le biais d'un Site Web intitulé: "Terre en Mémoire". Notre site officiel aura initialement 4 langues de navigation: française, portugaise, anglaise et espagnole. La Base de Données est conçue pour intégrer la totalité des enregistrements et des donations sonores issues des différentes langues de tous les pays et communautés ethniques. Cette base de données comporte à ce jour 1500 à 2000 récits, chants, incantations, fables, mythes, sagas, poèmes, odyssées, témoignages, contes, comptines, légendes et autres enregistrements faits sous la forme de "fichiers" haute qualité sonore. Ces enregistrements sonores (sur les traditions orales de différentes cultures, langues et peuples) sont les premiers résultats des donations reçues et aussi des enregistrements faits par notre association auprès de différents comédiens, artistes, écrivains, conteurs, griots, indigènes, chamans, chercheurs, historiens, traducteurs, professeurs et lecteurs de tous âges et origines.

RESPECT DES PEUPLES & DIGNITÉ HUMAINE: notre mouvement et initiative intègre les langues et les peuples de différents pays, et nous faisons tout notre possible pour inclure toutes les langues sans faire une quelconque exclusion. Notre travail est dédié à la sauvegarde et à la diffusion de notre Mémoire, Héritage et Patrimoine Collectif. Ainsi chaque langue doit avoir sa place au sein de notre action. L'intégration des langues sans aucune exclusion est un choix incontournable dans le monde actuel et dépend certainement d'un travail conséquent et quotidien, mais sans doute indispensable et fondamental pour garantir la "Bio-Diversité" de notre Patrimoine Immatériel. La richesse linguistique, culturelle et ethnique n'est pas indissociable de la problématique actuelle: la dignité humaine, la conscience planétaire et notre responsabilité envers les peuples. Ainsi la sauvegarde de la planète ne peut pas être envisagée si nous ne considérons pas les conséquences et les effets nocifs du "massacre" des langues" et de la disparition des peuples, des savoirs, des cultures et des connaissances diverses.

PASSEURS DE MÉMOIRE: notre association, depuis 2009 réalise des manifestations culturelles, soutien et/ou participe à celles qui sont directement liées à la sauvegarde du Patrimoine Immatériel et aux actions destinées au respect des peuples et des cultures. Ainsi les manifestations culturelles soutenues par notre association en France ou à l'étranger représentent notre potentiel actif pour mobiliser, sensibiliser et transmettre par une action commune un ensemble de connaissances, traditions et savoirs issus de ce vaste héritage culturel, linguistique et ancestral encore présent dans différents pays. Les "passeurs de mémoire" au sein de notre Association sont ceux ou celles qui participent à notre côté à la sauvegarde et à la réactivation des langues et aussi à la diffusion des savoirs et des traditions orales. Ainsi les "passeurs de mémoire" sont dans le cadre de notre association les artistes, les conteurs, les conférenciers et autres invités pour les conférences-débats, les différentes activités pour la promotion des langues et la sauvegarde du Patrimoine Immatériel, comme: les soirées ou les ateliers destinés à la promotion des contes, mythes, chants, récits, danses et aussi à la transmission de savoirs et connaissances en disparition.

6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Les points 6.a. à 6.c. sont essentiellement destinés à montrer que l'ONG satisfait au critère consistant à « avoir des compétences, des qualifications et l'expérience avérées en matière de sauvegarde (telle que celle-ci est définie dans l'article 2.3 de la Convention) du patrimoine culturel immatériel se manifestant entre autres dans un ou plusieurs domaines spécifiques » (Critère A).

6.a. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

- traditions et expressions orales
- arts du spectacle
- pratiques sociales, rituels et événements festifs
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autres domaines – veuillez préciser :

transmission des savoirs ancestraux; développement d'une conscience solidaire et responsable pour la préservation de la diversité culturelle; savoir-faire liés aux connaissances traditionnelles et les mémoires en disparation dans le domaine de la médecine et de la nature; activités culturelles et linguistiques liées à la vaste "bio-diversité" de différentes communautés, en particulier, les plus primitives.

6.b. Principales activités de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

- identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- transmission, éducation formelle et non formelle
- revitalisation
- autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

diffusion du Patrimoine Immatériel par un Fond Web International; la mise en circulation des langues parlées et à l'avenir des langues des signes. L'inclusion des Langues des Signes est indiquée sur notre Charte Internationale (voir en pièce-jointe, la copie du document adressé à la Commission).

6.c. Description des activités de l'organisation

Les organisations qui font une demande d'accréditation doivent décrire brièvement leurs activités récentes et leur expérience en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrire leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et expliquer comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces activités et ces compétences peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

750 mots maximum ; veuillez ne pas joindre des informations complémentaires.

Depuis janvier 2009, l'Association réalise différents enregistrements sonores liés à différentes langues, peuples, traditions orales, savoirs, cultures et ethnies. Une première page de présentation web est disponible, et elle met à disposition du grand public quelques enregistrements sonores pour montrer son potentiel et pour présenter sa Charte Internationale - l'ensemble de ses projets-actions - avant la sortie de son Site Web officiel, prévu pour 2011. (voir www.pourlavieailleurs.org)

L'association en 2009 a réalisé 6 "Areté N'ee Poty", c'est-à-dire, 6 manifestations littéraires autour de poèmes, contes, légendes, mythes d'origine et chants présents dans la tradition indigène en Amérique Latine et pour héberger les premiers enregistrements sonores réalisés à Paris.

L'association en 2010 a participé au "Festival Silence". Un Festival réalisé à Paris, où Catitu Tayassu a fait une conférence sur l'association - le mouvement de solidarité et l'initiative culturelle et linguistique - pour la Sauvegarde des Langues et des Peuples et la Diffusion du Patrimoine Immatériel Mondial. Dans cette conférence la directrice - Catitu Tayassu - a pu diffuser pour le public plus de 30 extraits sonores sélectionnés pour cette manifestation.

L'Association en 2010 a porté son soutien solidaire au peuple Terena, au Mato Grosso do Sul, pendant les manifestations réalisées contre la disparition des membres de la communauté et l'assassinat de jeunes indigènes, pendant leur lutte pour la sauvegarde de leur terre.

L'Association en 2010 devient partenaire de la "Forge des Mythes" - une association française liée à la tradition mythologique par différentes actions culturelles et littéraires. Voir à ce propos une présentation sur Catitu Tayassu - directrice de notre association au sein de la Forge des Mythes: <http://laforgedesmythes.com/FORGERONS/Catitu%20Tayassu.html>

En 2011 l'association soutiendra le Festival de la Terre - une Célébration à Pachamama avec la présence de différents représentants amérindiens qui seront enregistrés par notre Association pendant les manifestations et activités prévues. Ce Festival est organisé autour d'une ancienne tradition en Amérique du Sud. Il aura lieu en France, du 31 juillet au 02 août, sous la direction de la Présidente de l'Association Corazon a Corazon, dont le siège est à Evian les Bains (www.association-corazonacorazon.com). Notre association aura son temps de parole pour présenter son travail pour la Sauvegarde et la Diffusion du Patrimoine Immatériel Mondial.

En 2011 notre association participera aussi au deuxième Festival de la Terra qui aura lieu cette fois-ci du 9 au 11 septembre, à Paris-Bercy. Une conférence- débat sur les Peuples en Danger et les Langues en Disparition est à la charge de notre association et, ensuite la diffusion de contes, mythes, poèmes et chants traditionnels issus de différentes traditions fera partie d'un atelier destiné pour tout public.

En 2011, notre association participera dans cycle de conférences au Brésil (en Amazonie, Belém, Maranhão, Bahia e Minas Gerais) pour présenter son mouvement pour la sauvegarde des langues et des peuples et ainsi proposer les prochains enregistrements sur place à partir de octobre 2011, parmi 26 communautés indigènes, 24 quilombos (communautés africaines remanescences des esclaves) et "caiçaras" (groupe dans les campagnes brésiliennes qui réunissent les groupes du Mouvement des Sans Terre et aussi les petits agriculteurs locales.

En septembre 2011 l'association a été sélectionnée pour faire sa communication dans le cadre du III SIMELP - Simpósio Mundial de Estudos de Língua Portuguesa, qui se tiendra du 30 août au 02 septembre, à Macao, dans l'Université de Macao et le Département de la Langue Portugaise. La

communication proposée par notre Association et accepté dans ce forum mondial fut organisée pour présenter des propositions concrètes afin que la langue portugaise puisse se développer et participer à la sauvegarde et à la diffusion des traditions orales présentes dans les 09 pays qu'intègrent le monde lusophone.

L'année 2011-2012 est destinée à la mise en œuvre de notre action intitulée: "Passeurs de Mémoire", dont un certain nombre d'activités (conférences, soirées littéraires, ateliers: savoirs & ancestralité seront proposées à Paris. (voir notre Charte Internationale - "Passeurs de Mémoire"

L'Association assume un partenariat à partir de 2011 avec l'Association "Artisans de Paix" - Val de Consolation" - au Jura, par une alliance affirmée avec Alain Michel et son associé Didier Rauzy. Dans un vaste site naturel situé dans le Haut-Doubs les Artisans de Paix proposent d'accueillir un centre de recherche, un lieu de vie et de partage autour des savoirs et des traditions pour la promotion de la paix en France et dans le monde par différentes pratiques liées à différents peuples et langues, dont un certain nombre d'activités et de manifestations sont prévues. Notre association est en charge de toute la partie destinée à la Sauvegarde et à la Diffusion du Patrimoine Immatériel. De nouveaux enregistrements sont prévus dans ce Centre, où nous aurons un studio d'enregistrement et une salle d'accueil prévues pour la promotion, la diffusion et la réactivation des langues et des savoirs récoltés et archivés par notre association à travers notre Base Web.

L'Association est en processus de négociation avec l'Association Triskell (en Suisse) pour un partenariat. L'Association Triskel développe depuis quelques années un ensemble de projets et d'activités liée à la diversité culturelle des peuples et leur interaction. Une Fondation pour la Dignité Humaine est en processus de création et en fonction des objectifs et des actions communes nous souhaitons avancer ensemble à partir de l'année 2012.

La fondatrice du mouvement associatif et de l'initiative culturelle et linguistique est Catitu Tayassu. Elle a un Doctorat en Sciences de l'Education (1999) à l'Université Fédéral du Minas Gerais (au Brésil) et un Pos-Doctorat en Histoire Culturelle à la Université de Versailles (en France). Elle a travaillé comme institutrice et professeur universitaire notamment dans les disciplines et les formations pédagogiques contre l'analphabétisme des populations exclues. Elle a été nommée chercheuse associée au sein du CRH à l'EHESS, à Paris, depuis 2003. Elle a une longue expérience de recherche, d'archivage et de coordination des projets. Catitu Tayassu est auteur d'ouvrages liées à la mémoire orale, à la généalogie de textes anciens, à l'histoire culturelle, aux pratiques orales et d'écritures, à littérature au XIXème siècle et à la problématique du Patrimoine Immatériel Mondial.

La Présidente de l'Association est Mme. Laetitia Cangioni historienne et égyptophile, en particulier l'Égypte Antique. Elle participe activement pour les enregistrements sur la mythologie ancienne

Le Comité d'Administration est composé de différents membres et chacun d'eux connaît une ou plusieurs langues, au-delà de sa langue maternelle. Ce comité intègre de membres avec différentes compétences, formations et expériences professionnelles orientées autour de la littérature, de la tradition orale, de la mythologie, de la recherche, et des sujets liés aux cultures du monde. Dans ce Comité d'Administration nous avons actuellement:

1) Bernard Lehembre: Historien, écrivain, traducteur et spécialiste des textes anciens, en particulier ceux de la mythologie grecque et d'Hésiode

2) Willy Barral: Psycanaliste, écrivain et membre fondateur de la Forge des Mythes. Membre relié au monde antique par son alliance avec des spécialistes français comme: Gérard Henri Durand grand connaisseur d'Hérodote et d'Empédocle, Marguerite Kardos - linguiste et grande spécialiste de la culture sumérienne et de la langue akkadienne, Michel Cazenave producteur de l'émission "Les Vivants et les dieux" et aussi Michel Cassé astrophysicien, prix Nobel et écrivain sur "La Théorie du Ciel: Du vide et de la Création".

3) Indrassen Vencatachellum: originaire de l'Ile Maurice, un passeur de langues et des cultures pour l'Europe; actuellement Consultant pour la Culture et le Développement après vingt ans d'activités dans le domaine de la culture pour l'UNESCO

4) Jean-Christophe Larroque: Historien de formation et diplomate français spécialisé en Politique et Relations Internationales. Il est actuellement le Consul Général en Roumanie.

5) Jean-Paul Lefevre: professeur de Littérature Française, sous-directeur de l'Institut Culturel Franco-Portugais entre 2006-2010 et l'actuel Sous-Directeur de la Diversité Culturelle et du Patrimoine Mondial au Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, à Paris

6) Didier Rauzy: scientifique bio-énergéticien français, homme-médecine, Deo et membre du Cercle de Sagesse (en France) lié au druidisme archaïque. Il est actuellement le directeur-associé du Centre et Lieu de Vie pour la Recherche et les Savoirs Ancestraux et la Médecine Appliquée, dans l'Ancien Monastère "Val de la Consolation" (en France). Il est aussi membre actif de l'Association Triskell (en Suisse).

7) Jean-Louis Gavard: scientifique spécialiste sur les questions environnementales, spécialement sur la réhabilitation des sols, les recherches sur l'eau, les champs électromagnétiques, les pollutions, les architectures sacrées et les sons. Il est aussi reconnu pour ses interventions, conférences et activités liées à la gestion et la formation de Ressources Humaines et à la création des sociétés. Ces recherches en France et son parcours avec d'autres chercheurs et régions/pays à l'étranger sont nombreuses et soutenues. Il est aujourd'hui attaché au projet d'un Centre de Recherche dans la région du Jura, sous la direction de Alain Trifot .

Le Comité International créé par notre association a pour vocation de réunir dans le monde différents interlocuteurs, correspondants et représentants de différentes communautés linguistiques, ethniques et culturelles, à savoir: des chercheurs, ethnologues, anthropologues, professeurs, écrivains, indigènes, bibliothécaires, bibliophiles, linguistes, conteurs, griots et connaisseurs des cultures, coutumes et traditions orales, dans leur pays d'origine ou leur pays d'accueil. Ces personnes sont compétentes dans les langues choisies et reconnues pour leurs compétences et/ou rôles au sein des communautés autochtones. Nous pouvons indiquer ainsi une partie des membres déjà intégrés, dans notre Comité International: Graciela Chamorro et Delicia Villagra (Paraguay); Betty Mindlin, Lucy Raposo, Daniel Munduruku, Alexandra Santos Pinheiro, Jaborandy Typinambá, Dêniston Diamantino, Daniela Ramalho (au Brésil), Mahdokht Karampour et Azar Mazadji (Iran); Alya Saada et Tawfik Hadjadj (Tunisie et Algérie); Sergio Nawuel et Patricio Riviera Millapan (Chili-communautés Mapuches); Chopin Thermes et l'Institut LLAQUICLLA (Equateur et Colombie); Mélanie Schoger et Pirkoo Kremmer (Allemagne); Youssouf Tatá Cissé (Mali); Isis Noor Yalagi (Caraïbes, Bénin et Togo); Julien Carpentier (Chine, France), Elie Guillou (Italie, France, Afrique), Gérard Bouaziz (France); Muriel Bloch (France, Caraïbes, l'Inde et Grand Nord), Gloria Carceres et César Itier (Pérou); Cécile Adoue (Argentine), Anca Doina Milu Vaidesegan (Roumanie), Daniel Labonne (Etats Unis, Île Maurice); Camille Couteau (France et Pérou), Levent Beskardes, Bachir Saïfi, Fabienne Vallin et Jean-Michel Delaroché (Langues des Signes), Guy Desire Yameogo (Burkina Faso); Claire-Emmanuelle Berriet (Canada); Manu Tlaloc et Jean-Gabriel Foucoud (Mexique); Amanat Ali kawa et Sudpta Chakraborty Remy (Inde); Peter Valcz (Hongrie); Giulio Fossi (Italie); Olivier Perpère (Culture Celtique et Moyen Âge en France); Paul Tohlakai (Etats Unis-Navajo); Milaya Lodron (Autriche), Aurora Sombrano (Espagne), Valentyna Kryuchkova (Ukraine) et Lila Skarveli (Grèce), Ojasvin Kingi & Iris Hausermann (Nouvelle-Zélande), parmi d'autres membres en contact actuellement.

L'Équipe Technique est composée actuellement de 3 ingénieurs du son: Alain Belloc, Rémy Crouzet et Jean-François Melin aux compétences avérées.

La responsabilité administrative est assurée au sein de notre Association par: la Présidente Laetitia Cangioni, le Secrétaire Michel Millet, le Trésorier Julien Carpentier et la Responsable Comptable Isabelle Harbadi.

7. Ses expériences de coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel

Le Comité évalue si l'ONG qui fait une demande d'accréditation « coopère, dans un esprit de respect mutuel avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel » (Critère D). Décrivez brièvement ici ces expériences.

350 mots maximum ; veuillez ne pas joindre des informations complémentaires.

1 - SAUVEGARDE et DIFFUSION DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL MONDIAL

1.1. Communautés linguistiques et les premiers pays intégrés en 2009:

France, Allemagne, Portugal, Brésil, Niger, Congo, Paraguay, Roumanie, Argentine, Cap-Vert, Algérie, Angola, Corée du Sud, Chine, Grèce, Italie, Autriche, Thaïlande, Inde et Colombie

1.2. Développement et Progression en 2010 (pays suivis et nouveaux pays intégrés):

France, Portugal, Italie, Suède, Thaïlande, Guadeloupe, Roumanie, Chine, Singapour, Mongolie Mexique, Guatemala, États Unis, Angola, Égypte, Indonésie, Autriche, Venezuela Saint Tomé et Príncipe, Inde, Japon, Russie et Iran

1.3. Élargissement en 2011 - nouvelles langues dans d'autres pays:

Brésil, Pérou, Bolivie, Équateur, Guyane, Chili, Venezuela, Suriname, Argentine, Uruguay, Paraguay, Liban, Palestine, Israël, Belgique, Pays Bas, Suisse, Turquie, Irak, Sénégal, Afrique du Sud, Burkina Faso, Iran, Mali, Conakry, Maroc, Tunisie, Égypte, Nouvelle Zelande (Maori)

1.4. Missions de voyage destinées aux enregistrements des Langues en Danger entre 2012-2015

Yémen, Éthiopie, Kenya, Palestine, Pérou, Chili, Timor Leste, Indonésie, Mexique, États-Unis, Canada, Australie, Inde, Népal, Vietnam, Cambodge, Bénin, Tchad, Sénégal, Ghana, Gabon, République Centrafricaine, Togo, Cameroun, Guinée Équatorial, Nigeria, Madagascar, Mali, Burkina Faso, Brésil, Groenland, Nouvelle-Zélande

2 - COOPÉRATION INTERNATIONALE -

Pour le calendrier 2011-2012, l'Association "Pour la Vie Ailleurs & Pour la Vie Maintenant" soutiendra le premier travail de recherche et de coopération, à travers notre soutien au Projet "Arca das Letras" (L'Arc de Lettres) qui sera développé dans la région nommée Simonésia, dans le département du Minas Gerais. La population locale est de 16.875 habitants, dont 10.391 hab résident dans la Zona Rurale e 6.484 hab dans la Zona Urbaine. Il s'agit d'une zone de 487 Km², dont le biome naturel est connu comme la Forêt Atlantique et le bassin fluvial est nommé "Rio Doce". La population analphabète pour les plus âgés de 15 ans est d'environ 2.015 personnes (17,6%) de la population locale. L'association aura un double rôle, d'une part, la réactivation linguistique et culturelle, d'autre part, la promotion de la mémoire locale par le biais des enregistrements réalisés sur place. L'association sera aussi la responsable, avec l'UNEC par la Fondation Educationnel dans la ville de Caratinga pour la campagne "Lire, Raconter, Chanter - une mémoire vive du patrimoine immatériel, dans cette région.

Pendant l'année 2011-2012 est prévue une coopération internationale avec les 26 communautés indigènes liés au réseaux "Indígenas Digitais" - Indigènes Online déjà créé au Nord-Est du Brésil. Nous devons réaliser des nouveaux enregistrements sur place et participer aux actions pour réactiver les langues indigènes autour de ces 26 communautés.

8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation

Les Directives opérationnelles (paragraphe 97) exigent qu'une organisation demandant une accréditation soumette des documents prouvant qu'elle possède les capacités opérationnelles énoncées au Critère E. Ces pièces justificatives peuvent revêtir plusieurs formes, selon le régime juridique en vigueur dans chaque pays. Les documents présentés doivent être traduits si possible en français ou en anglais dans le cas où les originaux seraient dans une autre langue. Identifiez clairement les pièces justificatives avec le(s) point(s) (8.a, 8.b ou 8.c) auxquels elles se réfèrent.

8.a. Membres et personnel

La preuve de l'implication des membres de l'organisation telle que demandée au critère E (i) peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.a »

8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir les pièces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.b »

8.c. Durée d'existence et activités

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b. veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.c »

9. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement pour contacter la personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Si une adresse électronique ne peut être donnée, indiquez un numéro de télécopie.

Titre (Mme/M., etc.) :	Mme
Nom de famille :	Tayassu
Prénom :	Catitu
Institution/fonction :	Association "Pour la Vie Ailleurs & Pour la Vie Maintenant" Fondatrice du Mouvement et de l'Initiative pour la Sauvegarde, Diffusion et Révitalisation des Langues. Directrice de l'Association
Adresse :	16, Rue Rollin, 75005, Paris
Numéro de téléphone :	06 26 65 92 50
Numéro de fax :	01 43 46 63 07

Adresse électronique : catitu.tayassu@gmail.com - pourlavieailleurs@gmail.com

Autres informations pertinentes : www.pourlavieailleurs.org

10. Signature :

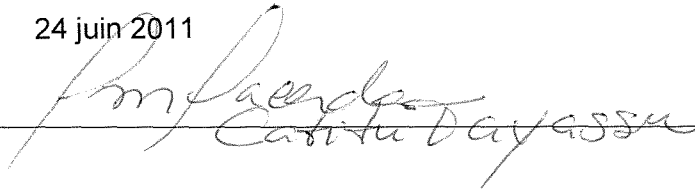
Le formulaire doit inclure la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en compte.

Nom : Lilian de Lacerda - Catitu Tayassu (pseudonyme d'usage)

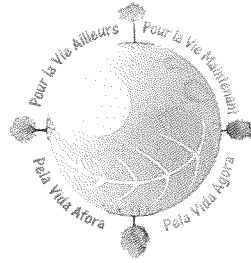
Titre : Directrice de l'Association

Date : 24 juin 2011

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lilian de Lacerda - Catitu Tayassu', written over a horizontal line.

Pour la Vie Ailleurs & Pour la Vie Maintenant



Pela Vida Afora & Pela Vida Agora

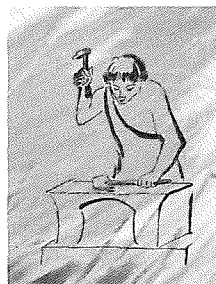
Association loi 1901 sans but lucratif
Numéro de inscription – W751200282
SIREN , 529 466 807
SIRETE du Siège , 529 466 807 00011


LES PREMIERS PARTENAIRES DU PATRIMOINE MONDIAL



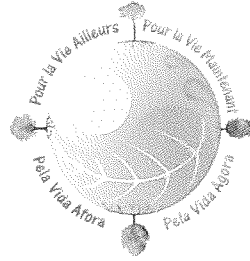
InspireSelf 
be self connected

La Forge des Mythes



 La Suisse raconte
Die Schweiz erzählt
La Svizzera racconta
La Swizza quinta

Pour la Vie Ailleurs & Pour la Vie Maintenant



Pela Vida Afora & Pela Vida Agora

Association loi 1901 sans but lucratif
Numéro de inscription – W751200282
SIREN : 529 466 807
SIRETE du Siège : 529 466 807 00011

LES PREMIÈRES AMBASSADES EN ALLIANCE AVEC L'ASSOCIATION :

Ambassade du Paraguay

Ambassade de la Roumanie

Ambassade de France – Institut Culturel Franco-Portugais

**Ambassade du Brésil -Mission du Brésil - CPLP (Commission des Pays de
Langue Portugaise)**

***Chaque Ambassade affirme son soutien envers l'association par une lettre officielle**

DÉCLARATION de CRÉATION D'UNE ASSOCIATION

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et de l'article 1 du décret d'application du 16 août 1901, de procéder à la déclaration de l'association « Pour la Vie Ailleurs & Pour la Vie Maintenant », dont le siège est au 16, rue Rollin, 75005, Paris, France.

Cette association a pour objet :

STATUTS

ARTICLE 1 : Constitution et dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 sous la dénomination de :

« Pour la Vie Ailleurs & Pour la Vie Maintenant »

ARTICLE 2 : Buts généraux de l'Association

Cette association a pour but général la Sauvegarde, la Diffusion et la Revitalisation du Patrimoine Immatériel Mondial à partir d'une « MÉMOIRE VIVE » des langues, cultures, savoirs et connaissances issus de tous les peuples. Ainsi cette association doit promouvoir différentes activités et manifestations culturelles créées, produites et diffusées par la constitution, le développement, la manutention d'une Base de Données Internationale sous la forme d'un Fonds d'Archives Audiovisuelles organisé et intégré spécialement au sein de cette association à partir d'un Site WEB, intitulé : Terre en Mémoire. La création de ce site est la première étape d'un mouvement et d'une initiative internationale plus vaste et complètement dédiée à la Mémoire Orale et Ancestrale, au Respect des Peuples, à la Sauvegarde des Langues, à la Diffusion et à la Revitalisation du Patrimoine Immatériel de l'Humanité.

Pour la Vie Ailleurs, Pela Vida Afora est dédié à la parole d'origine, aux mythes fondateurs, aux contes d'initiations, aux légendes anciennes, aux fables d'autrefois, aux chants traditionnels, aux poèmes du passé et d'autres récits cosmogoniques.

Pour la Vie Maintenant, Pela Vida Agora est destiné à la littérature orale et écrite du XVI^e siècle à nos jours en rapport avec l'ancestralité, la tradition orale et la mémoire écrite et culturelle des peuples premiers aux peuples d'aujourd'hui.

A partir de la sélection et de l'enregistrement de sources orales et écrites, ce site web a pour mission fondamentale la création progressive, la protection et la conservation, d'un Fonds d'Archives Audiovisuel International, de grande envergure et de qualité, dont la consultation et la diffusion seront en libre accès. Le site web sera organisé tout d'abord en 4 langues de navigation, à savoir les langues française, portugaise, anglaise et espagnole. Les enregistrements (en format audiovisuel) présents dans ce Fonds d'Archives International sont réalisés à Paris et à l'étranger, et dédiés à toutes les langues, pour tous les peuples et dans tous les pays.

Au-delà d'un devoir de mémoire, ce site a pour but d'être un vecteur de partage. Il est destiné surtout à l'usage des structures de formation, d'éducation rurale et d'enseignement à distance, aux différents programmes culturels et/ou éducatifs, formels et informels, aux programmes socio-informatifs radiophoniques diffusés là où l'Internet est encore inexistant et aux espaces associatifs et sociaux qui soutiennent les populations les plus reculés et les exclus de la vie en société.

La deuxième étape de cette initiative sans frontières linguistiques et culturelles est d'enrichir notre Base d'Archives par la création et la production de nouvelles sources orales et d'autres modes de diffusion (audio et visuelle), sur les communautés ethniques ou linguistiques dites « minoritaires » ou en voie de disparition.

Conçu dans un esprit de partage et de solidarité, *Pour la vie Ailleurs, pour la vie Maintenant, Pela Vida Afora & Pela Vida Agora*, est fondé essentiellement sur la participation volontaire de différents bénévoles, qui partagent les paroles, les histoires et les savoirs qui les ont constitués. Nous les enregistrons sous forme de fichier audio de qualité, dans leur langue d'origine ou dans différentes langues en correspondance avec leurs peuples, leurs ethnies, leurs choix et leurs trajectoires personnelles.

Le format audio est privilégié au sein de notre site web, afin de permettre le libre accès à tous des Archives de ce patrimoine mondial.

Ainsi, notre volonté est d'offrir cette mémoire immatérielle et ancestrale à tout un chacun, sans discrimination aucune, et de la partager particulièrement avec :

- les aveugles
- les personnes âgées
- les enfants
- les analphabètes
- les populations carcérales et celles des centres de soins spécialisés ou des hôpitaux...
- les malentendants

Nous entendons ce site Web comme une sorte de *Pã Zap*, un espace construit par et pour le collectif, un lieu où nous réalisons notre devoir de mémoire comme, autrefois, le faisaient nos ancêtres. Ainsi, nous faisons un voyage, une migration, une aventure vers d'autres peuples, cultures, langues et savoirs, dans le sens de l'adage de notre projet : « Partager Sa Voix, Partager un Savoir » pour voir éclore universellement l'*Areté Ñe'ê Poty*, c'est-à-dire, la fête de la parole fleurie, selon les indiens *Cinta Larga* dans la langue Tupi-mondé, au Brésil.

ARTICLE 3 : Actions générales

- mise en place d'une Base Web d'Archives (créée à cet effet) à partir des lectures et des narrations enregistrées en format audio (de qualité) au moyen d'une sélection préalable des premiers poèmes, des légendes d'autrefois, des mythes fondateurs, des récits anciens, des contes traditionnels, des chants populaires et des textes issus (le plus possible) de toutes langues, peuples et ethnies ;

- construction et gestion du site Internet de l'Association ;
- mise à disposition (en libre accès) des archives audio et visuelle sur la culture orale et écrite produites et développées par l'association, puis diffusées par différents moyens et formes de communication et de distribution, afin de contribuer au patrimoine immatériel et mondial de l'humanité dans toute sa diversité de langues et traditions culturelles ;
- traduction de poèmes et d'autres genres textuels pour leur diffusion sur le site web de l'Association
- traduction des archives audio en langage de signes ;
- organisation, production et diffusion de matériels audio-visuels (cd, dvd, publications diverses) issus des voyages en France et/ou à l'étranger;
- organisation d'expositions et de manifestations culturelles à partir des photos et des vidéos produites par l'association lors de séjours organisés dans certaines régions, en France et à l'étranger ;
- construction de supports électroniques sur le site web pour diffuser les activités de l'association (revue, blog, forum...) ;
- production, diffusion et distribution de CD/DVD de lectures poétiques et aussi de chansons traditionnelles à partir de textes anciens, modernes et contemporains;
- constitution d'un réseau international pour la diffusion du Fond d'Archives Audiovisuelles, particulièrement avec les associations, les radios, les institutions d'enseignement à distance, les ONGs et les organismes destinés à la promotion culturelle et éducative des enfants, des jeunes et des adultes aveugles, des populations les plus reculées et en situation d'exclusion sociale et culturelle, comme par exemple les analphabètes, les personnes dans les prisons, les centres de soins ou les hôpitaux ;
- recherche de financements et autres subventions publiques et/ou privées, financières, dons ou en nature, auprès : des fondations, des collectivités territoriales, des organismes d'état, des institutions européennes et d'autres structures d'appui présentes hors d'Europe pour la création et la maintenance de la structure permanente du site internet, c'est-à dire les dépenses relatives au budget de fonctionnement et au personnel directement responsable pour le Fonds d'Archives Web ;
- appel aux entreprises, aux fonds départementaux, régionaux et aux partenariats, de l'échelon municipal jusqu'à la sphère internationale, pour pouvoir réaliser les voyages en différentes régions, villes et pays, et ainsi consolider et élargir davantage le Fonds d'Archives Audiovisuelles sur les langues et les littératures les moins répandues dans le monde ;

- constitution de partenariats et obtention de « logos » de soutien avec les institutions, associations, ONG et/ou les Fondations qui travaillent sur les thèmes de l'ancestralité, de la diversité linguistique, de l'histoire des peuples et des ethnies et sur la mémoire culturelle et littéraire, aussi bien en France qu'ailleurs dans le monde ;

ARTICLE 3 : DUREE

Sa durée est illimitée.

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à Paris :

**Laetitia Cangioni
39, Rue Servan
75011 Paris**

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.
La ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

ARTICLE 5 : ADMISSION

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le Bureau qui statue, lors de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

ARTICLE 6 : COMPOSITION

L'association se compose de :

- a) Membres d'honneur
- b) Membres partenaires
- c) Membres solidaires
- d) Membres adhérents
- e) Membres du Bureau
- f) Membres Salariés

- Sont membres d'honneur, ceux qui ont rendus des services signalés à l'association : ils sont dispensés de cotisations.

- Sont membres partenaires, ceux qui versent des contributions diverses à l'association (donations de livres, concessions gratuites de droits d'auteurs, versements de fonds financiers pour le site et/ou pour les voyages, promotion du

projet dans un ou plusieurs pays, paiement et dons d'équipements pour la production de matériels audiovisuels, concession d'heures gratuites d'enregistrement en studio) : ils sont dispensés de cotisations.

- Sont membres solidaires les personnes qui mettent leurs compétences ou leurs contributions au service de l'Association de manière gracieuse : ils sont dispensés des cotisations, mais selon leurs souhaits ils peuvent cotisés.

- Sont membres adhérents, ceux qui ont rejoint l'esprit du projet (son site et son association) et payent un droit d'entrée et/ou une cotisation annuelle fixés chaque année par le Règlement Intérieur.

- Sont membres du Bureau (le Président, le Secrétaire et le Trésorier) ceux qui ont acceptés de participer à la structure de fonctionnement de l'association : ils sont dispensés de cotisations.

- Sont membres salariés ceux qui participent activement aux activités permanentes pour la production, la diffusion et l'actualisation de notre Fond d'Archives audiovisuelles et ceux qui réalisent des activités structurantes pour la vie de l'association et de son site web : ils sont dispensés de cotisations.

ARTICLE 7 : PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

La qualité de membre se perd par :

- la démission,
- le décès,
- la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le Bureau pour fournir des explications.

ARTICLE 8 : RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Les ressources de l'association comprennent :

- a) le montant des droits d'entrée et des cotisations.
- b) Les subventions de l'Etat, des Régions, des Départements et des Communes en France, et d'autres pays, villes ou régions partenaires à l'étranger.
- c) Des dons manuels ainsi que des dons des établissements d'utilité publique.
- d) Toutes ressources provenant des activités économiques de l'association.

ARTICLE 9 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration de 12 à 14 membres élus pour 3 ans renouvelables par tiers chaque année par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles.

Pour être élu au Conseil d'Administration, il faut une ancienneté d'adhérent d'au moins 2 ans.

Pour être élu au Bureau, il faut une ancienneté d'adhérent d'au moins 3 ans.

Après son élection, le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres au scrutin secret un Bureau composé de :

- a) un(e) président(e) ;
- b) un(e) ou plusieurs vice-président(e) ;
- c) un(e) secrétaire et, s'il y a lieu, un(e) secrétaire (e) adjoint(e).
- d) un(e) trésorier(e) et, si besoin, un(e) trésorier(e) adjoint(e).

Le Conseil étant renouvelé la première année, les membres sortants sont désignés par le sort. En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs de ses membres ainsi élus, prennent fin à l'époque où normalement devrait expirer le mandat de ses membres remplacés.

ARTICLE 10 : REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit une fois au moins tous les six mois, sur convocation du Président, ou sur la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du Conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire.

Nul ne peut faire partie du Conseil s'il n'est pas majeur.

ARTICLE 11 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient affiliés. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit au moins une fois dans l'année.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'Association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est fixé sur les convocations, et comporte une rubrique « Questions Diverses ». Les propositions de « Questions Diverses » sont reçues par le Bureau.

Le président, assisté des membres du Conseil, préside l'Assemblée et présente le rapport moral de l'association qui est soumis au vote. Puis il présente les projets en cours et ceux à venir.

Le trésorier rend compte de sa gestion, et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée. Il présente le bilan prévisionnel pour l'année en cours.
Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement au scrutin secret, des membres sortant du Conseil.

Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée Générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

ARTICLE 12 : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les modalités prévues par l'article 10.

ARTICLE 13 : REGLEMENT INTERIEUR

Un Règlement Intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Ce Règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Pour faciliter la Gestion et les Fonctionnement de l'Association, il est fait d'une **délégation de signature** à la Directrice de l'Association – **Lilian Maria de Lacerda** (pseudonyme d'usage **Catitu Tayassu**) pour :

- l'ouverture d'un compte bancaire ;
- versements des salaires ;
- signature des courriers ;
- signature des factures ;
- et tout autre acte nécessaire au fonctionnement de l'Association

ARTICLE 14 : DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Fait à Paris, le 29 Mai 2009

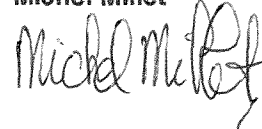
LA PRÉSIDENTE
Laetitia Cangioni



LE TRÉSORIER
Julien Carpentier



Le SECRÉTAIRE
Michel Millet





PREFECTURE DE POLICE

Direction de la Police Générale
Sous direction de la citoyenneté et des libertés publiques
4ème bureau - Section Associations
12 quai de Gesvres
75004 PARIS

Le numéro W751200282
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION de l'association n° W751200282

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d' association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le préfet de police

donne récépissé à **Madame la Présidente**
d'une déclaration en date du : **29 mai 2009**
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

POUR LA VIE AILLEURS & POUR LA VIE MAINTENANT

dont le siège social est situé : 39 rue Servan
75011 Paris

Décision prise le : **29 mai 2009**

Pièces fournies : Statuts
Liste dirigeants

Paris 4e, le 15 juin 2009

Pour le préfet de police,

Taous ALLOUACHE

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

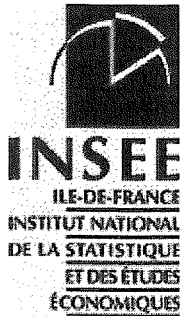
Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 49 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.



Certificat d'inscription
au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)



000779 / 001557

VIE AILLEURS & VIE MAINTENANT
39 RUE SERVAN
75011 PARIS

Tél : 01 30 96 90 00
Fax : 01 30 96 92 42

A la date du 7 Janvier 2011

Description de l'entreprise ou de l'organisme

Identifiant SIREN	529 466 807
Identifiant SIRET du siège	529 466 807 00011
Désignation	VIE AILLEURS & VIE MAINTENANT
Sigle	
Catégorie juridique	9220 Association déclarée
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Date de prise d'activité	29/05/2009

Description de l'établissement concerné

Identifiant SIRET	529 466 807 00011	Statut : Siège et établissement principal
Adresse	39 RUE SERVAN 75011 PARIS 11	
Enseigne		
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	
Date de prise d'activité	29/05/2009	
Effectif salarié à la prise d'activité	0	

Mise à jour effectuée

Événement	Création d'une entreprise
Date de l'événement	29/05/2009
Référence : déclaration n°	D75217643993 Transmise par INSEE ILE DE FRANCE

IMPORTANT : à l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret 2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits).

Pour toute question relative à ce certificat, s'adresser au service SIRENE de la Direction Régionale d' ILE DE FRANCE 7 RUE STEPHENSON 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

REPUBLIQUE FRANCAISE



JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

Le numéro : 2,50 €

Abonnement. — Un an (cristé du 1^{er} novembre 2008 pub. e du Journal officiel du 27 novembre 2008) :

France : 75,90 €. Pour l'expédition par voie aérienne (cristé) ou pour l'étranger :
paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination ; sans sur demande

Paiement à réception de facture

En cas de règlement par virement, indiquer obligatoirement le numéro de facture dans le libellé de votre virement

ASSOCIATIONS

Loi du 1^{er} juillet 1901

**ASSOCIATIONS SYNDICALES
DE PROPRIÉTAIRES**

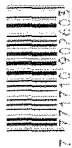
Ordonnance du 1^{er} juillet 2004

FONDACTIONS D'ENTREPRISE

Loi du 4 juillet 1990

FONDS DE DOTATION

Loi du 4 août 2008



JOURNAUX
OFFICIELS

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr

Standard : 01-40-58-76-00. Pengegnements documentaires : 01-40-58-79-79
Assistance : 01-40-58-77-56. Abonnements : 01-40-58-79-20 (E h 00 à 12 h 00)

rendus de conférences, de livres, etc. ; diffusion de tous ses supports et autres, par tous moyens de diffusion actuels et à venir. *Siège social* : 72, rue de Longchamp, 75010 Paris. *Courriel* : dominiquedupraz@noos.fr. *Date de la déclaration* : 28 mai 2009.

1367 - * Déclaration à la préfecture de police. **LINVEST**. *Objet* : animation et promotion d'un réseau de professionnels travaillant dans le domaine du conseil à l'investissement ; les membres de l'association seront en charge de cette animation, qui se concrétisera entre autres par l'organisation régulière de rencontres entre ces professionnels. *Siège social* : 38, rue de Turenne, 75003 Paris. *Date de la déclaration* : 28 mai 2009.

1368 - * Déclaration à la préfecture de police. **INSTITUT DE LA DIASPORA AFRICAINE IDA**. *Objet* : organiser et animer la transmission et la reinvention de la mémoire collective de la diaspora africaine en Europe (objectif de sensibilisation et conscientisation identitaire et sociale) ; libérer et/ou accompagner l'énergie créative parmi les membres de la diaspora africaine en Europe (objectif d'un nouveau foyer de développement culturel, social et économique) ; créer et/ou approfondir des interdépendances complémentaires entre les cultures africaines, afro-caribéennes, afro-américaines et afro-européennes (objectif de réseau multinational et panafricain). *Siège social* : 38, rue de Campo Formio, 75013 Paris. *Courriel* : idahotmail.com. *Date de la déclaration* : 28 mai 2009.

1369 - * Déclaration à la préfecture de police. **CERCLE DES AMIS DE L'AFS**. *Objet* : apporter en France son soutien à la mission, aux valeurs et aux activités de l'AFS ; la mission de l'AFS est de karrier des possibilités d'apprentissage interculturel pour aider les jeunes et les familles qui les accueillent à développer leurs connaissances, leurs aptitudes, et leur compréhension des autres en vue de l'avènement d'un monde plus juste et plus pacifique ; l'association ne s'occupe pas des programmes opérationnels de l'AFS en France ; c'est la fédération AFS-VSF qui est chargée de ces activités ; l'association et la fédération AFS-VSF ont des rôles complémentaires ; rassembler en France l'ensemble des personnes qui, à un titre ou à un autre, ont été associées aux programmes et aux activités de l'AFS en France ; apporter à la Fédération AFS-VSF un soutien ponctuel grâce à l'expertise de ses membres ; coopérer avec la Fédération AFS-VSF pour faire mieux connaître l'AFS en France ; enrichir la mémoire de l'AFS et de son histoire et de faire partager ses valeurs. *Siège social* : 250 bis, boulevard Saint Germain, 75007 Paris. *Date de la déclaration* : 28 mai 2009.

1370 - * Déclaration à la préfecture de police. **ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE BIODANZA DE LA REGION PARISIENNE APBRP**. *Objet* : promouvoir la connaissance, la pratique, le développement de la Biodanza selon le Système Rolando Toro Arias en facilitant et en encourageant les activités des professionnels de la Biodanza et en soutenant les étudiants des écoles en fin de formation et les professionnels récemment installés ; elle favorise la communication entre les professionnels de Biodanza de la région parisienne, avec les autres associations, avec les institutions et envers les usagers. *Siège social* : BAT D, 85, rue Dubot, 75015 Paris. *Date de la déclaration* : 28 mai 2009.

1371 - * Déclaration à la préfecture de police. **ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'INDEPENDANCE DE L'AGENCE FRANCE-PRESSE ADIAPF**. *Objet* : favoriser et promouvoir le maintien de la loi n° 57-52 du 10 janvier 1957 portant statut de l'Agence France-Presse (et après l'Agence) ; mener une campagne ouverte et démocratique contre tout projet visant à abolir ou à dénaturer ce statut, que ce soit en transformant l'agence en entreprise étatique ou en la privatisant ; œuvrer pour l'élaboration et la défense d'une véritable mission d'intérêt général pour l'agence, et cela dans toutes ses langues de travail et tous ses secteurs de production journalistique ; œuvrer pour le maintien de l'ensemble des activités définies pour l'agence dans son statut de 1957 ; la collecte, rédaction et distribution d'une information complète, objective, exacte, impartiale et digne de confiance ; soutenir et participer à toute initiative publique susceptible de promouvoir les principes et les objectifs ci-dessus ; soutenir toute initiative tendant à combattre la concentration excessive dans les médias, et à défendre l'indépendance de la presse. *Siège social* : 1, rue Mouton-Duvernet, 75014 Paris. *Courriel* : contact@adiapf.org. *Site internet* : www.adiapf.org. *Date de la déclaration* : 28 mai 2009.

1372 - * Déclaration à la préfecture de police. **CINÉPICAROS**. *Objet* : production et diffusion de courts métrages. *Siège social* : 20, rue Lucien Sampaix, 75010 Paris. *Date de la déclaration* : 28 mai 2009.

1373 - * Déclaration à la préfecture de police. **MORGAD**. *Objet* : organisation, création, diffusion de spectacles vivants sous toutes ses formes, réunissant autour de la musique, des acteurs de pratiques artistiques diverses. *Siège social* : 16, rue du plateau, 75019 Paris. *Date de la déclaration* : 28 mai 2009.

1374 - * Déclaration à la préfecture de police. **RED SHOES**. *Objet* : promouvoir l'art contemporain sous toutes ses formes et le rendre accessible au plus large public ; favoriser la création et la recherche des artistes à travers des projets mis en œuvre, résidences, workshops, rencontres, événements ponctuels (expositions, projection, etc.) ; offrir des espaces de diffusion à la création contemporaine ; participer au développement des échanges entre le public et les créateurs et professionnels de la vie artistique et culturelle ; développer des collaborations culturelles internationales ; encourager la formation artistique ; participer à la sauvegarde du patrimoine architectural en France et à l'étranger, notamment à travers des projets de réhabilitation de bâtiments inscrites en lieu dédié à la création et à la formation artistique. *Siège social* : 74, boulevard de Ménilmontant, 75020 Paris. *Courriel* : redshoes.asso@gmail.com. *Site internet* : http://shoes-red.blogspot.com. *Date de la déclaration* : 28 mai 2009.

1375 - * Déclaration à la préfecture de police. **ASSOCIATION D'ITSANDRA EN FRANCE - A.I.F.** *Objet* : développement socioculturel de la région d'Itsandra, l'assistance, le rapatriement et l'inhumation aux îles Comores de chaque adhérent décédé en Europe ; l'association œuvre pour l'accompagnement socio-professionnel, socio-éducatif ainsi que la défense des droits sociaux, juridiques et culturels des citoyens d'Itsandra en France et aux îles Comores ; favoriser les liens et les échanges culturels entre les différentes communautés sur le principe du respect mutuel ; encourager la construction et le développement des infrastructures collectives régionales. *Siège social* : bâtiment D boîte 27, 52, rue de la Solidarité, 75019 Paris. *Date de la déclaration* : 28 mai 2009.

1376 - * Déclaration à la préfecture de police. **LA ROULOTTE DE TITON**. *Objet* : promotion, enseignement et diffusion de la musique et de la bande dessinée. *Siège social* : 21, rue Titon, 75011 Paris. *Date de la déclaration* : 28 mai 2009.

1377 - * Déclaration à la préfecture de police. **BETH LOUBAVITCH PARIS IER**. *Objet* : aider, promouvoir et créer toutes activités d'ordre socio-éducatif et culturel, dans la mesure de ses moyens, pour des adultes et les enfants dans Paris. *Siège social* : 5, rue Voltaire, 75002 Paris. *Date de la déclaration* : 28 mai 2009.

1378 - * Déclaration à la préfecture de police. **ASSOCIATION DROIT NOTARIAL DAUPHINE (ADN DAUPHINE)**. *Objet* : regrouper les étudiants en master de droit notarial de l'Université Paris-Dauphine afin notamment d'apporter son concours au fonctionnement des études du master de droit notarial de l'Université Paris-Dauphine ; contribuer au développement et au rayonnement des études de droit notarial en France et en Europe et, dans ce cadre, de participer à la promotion du droit français, notamment en matière de droit notarial ; promouvoir et organiser des actions d'échange et de coopération avec les associations des étudiants de droit notarial des autres universités et s'associer à de telles actions ; promouvoir les valeurs morales et éthiques applicables aux étudiants en droit notarial afin de leur permettre d'écarter un jour la profession de notaire ; étudier l'ensemble des questions concernant le droit notarial en vue de parvenir à exercer la profession de notaire ; transmettre entre les différentes promotions les valeurs énoncées ci-dessus. *Siège social* : place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75016 Paris. *Courriel* : adm.dauphine@gmail.com. *Date de la déclaration* : 28 mai 2009.

1379 - * Déclaration à la préfecture de police. **POUR LA VIE AILLEURS & POUR LA VIE MAINTENANT**. *Objet* : intégrer toutes les activités et les manifestations culturelles et littéraires

croisés, produits et diffusés, par la constitution, le développement, la maintenance et l'actualisation d'un Fond d'Archives audiovisuelles, organisés et intégrés spécialement au sein de cette association à partir d'un Site WEB bilingue français/portugais créé à cet effet, et intitulé Pour la Vie Ailleurs & Pour la Vie Maintenant. Pela Vida Afora & Pela Vida Agora. *Siège social*: 26, rue Servan, 75011 Paris. *Courriel*: catitu-tayassu@gmail.com. *Date de la déclaration*: 29 mai 2009.

1380 - * Déclaration à la préfecture de police. CERCLE ATHLÉTIQUE DE PARIS 10 CAP 10. *Objet*: pratique de l'haltérophilie, de la musculation, du culturisme et de la force athlétique ainsi que tout ce qui concerne l'amélioration et l'entretien de la forme physique. *Siège social*: 15, rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris. *Date de la déclaration*: 29 mai 2009.

1381 - * Déclaration à la préfecture de police. LE CLUB DES PIONNIÈRES. *Objet*: recueillir les entreprises et leurs caractéristiques qui ont été accompagnées par une des entités, membres de la Fédération Pionnières ; former un réseau professionnel d'échanges et de collaboration, notamment en organisant des activités de rencontres entre les Pionnières ; participer à l'animation du réseau des Pionnières ; contribuer à la promotion de l'entrepreneuriat féminin ; développer des partenariats à l'international avec des réseaux similaires, et d'une façon générale, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. *Siège social*: 26, rue du Chemin Vert, 75011 Paris. *Date de la déclaration*: 29 mai 2009.

1382 - * Déclaration à la préfecture de police. PARENTS ET AMIS DE L'ÉCOLE MATERNELLE SAINT DENIS. *Objet*: ouvrir l'école aux parents, promouvoir l'école maternelle Saint Denis. *Siège social*: 73, rue Raoumar, 75002 Paris. *Date de la déclaration*: 29 mai 2009.

1383 - * Déclaration à la préfecture de police. PARIS SUMO. *Objet*: initier à la pratique du sumo. *Siège social*: 62, boulevard de Cléchy, 75015 Paris. *Date de la déclaration*: 29 mai 2009.

1384 - * Déclaration à la préfecture de police. VAGRANCY PROJECT. *Objet*: mettre en valeur et promouvoir les cultures du monde et françaises, aux fins de réalisation dudit objet, l'association utilisera les moyens d'actions suivants : tous les moyens d'expressions, littéraires, journalistiques qui sont par le biais de voyages et d'événements culturels ou artistiques. *Siège social*: 22, rue Condorcet, 75019 Paris. *Date de la déclaration*: 29 mai 2009.

1385 - * Déclaration à la préfecture de police. ETUDE, MAÎTRISE ET PROMOTION DE L'ORTHOPÉDIE AU CENTRE HOSPITALIER D'ARGENTEUIL E.M.P.O.C.H.A. *Objet*: permettre à tout chirurgien et traumatologue de développer ses connaissances en chirurgie orthopédique et traumatologique en médecine et chirurgie traumatologique sportive, en chirurgie réparatrice des membres ; participer à la formation de ces praticiens, en favorisant les travaux de recherche, en organisant, colloques, congrès, réunions dans le cadre de la formation médicale continue, en aidant à l'accès aux différents moyens d'information et de formation sous quelque forme que ce soit. *Siège social*: 3, rue Chardin, 75016 Paris. *Courriel*: mouad.kassab@vodafone.fr. *Date de la déclaration*: 29 mai 2009.

1386 - * Déclaration à la préfecture de police. DIAKONE-KAFÉ. *Objet*: promouvoir le développement socio-économique de Diakoné ; mettre en place un cadre d'échange interculturel ; procéder à la sensibilisation et l'alphabétisation dans les foyers de migrants en France ; accompagner les migrants dans les démarches administratives ; promouvoir l'éducation et l'alphabétisation au niveau de Diakoné, en particulier celle des femmes. *Siège social*: 79 bis, rue Fontaine au Roi, 75011 Paris. *Date de la déclaration*: 29 mai 2009.

1387 - * Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION NYSTAGMUS AIDE&ESPOIR. *Objet*: parvenir au besoin de soutien financier et moral aux personnes atteints par la maladie de nystagmus maladie ophtalmologique. *Siège social*: 10, rue de Colisée, 75008 Paris. *Date de la déclaration*: 29 mai 2009.

1388 - * Déclaration à la préfecture de police. A.C.C.E.S. ACCOMPAGNER - CREER - COMMUNIQUER - ÉCHANGER - SOCIALISER. *Objet*: favoriser l'accès aux activités culturelles aux adolescents fréquentant la classe UPI du Lycée Stanislas à Paris puis d'autre classe UPI par la médiation d'un accompagnement individualisé pour permettre à chaque jeune de développer des échanges durables avec ses pairs, participer à toutes formes d'événements informels, formels culturels et artistiques dans le cadre national et international, favoriser la diffusion de publications. *Siège social*: 128, rue de Rennes, 75006 Paris. *Date de la déclaration*: 29 mai 2009.

1389 - * Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION KOURABWENI DÉVELOPPEMENT A.K.D. *Objet*: œuvrer à l'entraide et la solidarité entre ses membres, en particulier elle peut intervenir pour venir en aide à l'un ou plusieurs de ses membres (par extension à leurs familles) rencontrant des difficultés graves comme la maladie, le décès, les problèmes d'ordres judiciaires et autres, appuyer les projets portés par l'un ou plusieurs de ses membres dans les domaines du développement économique, de l'éducation, de la santé, de la culture et du sport. *Siège social*: 31, rue de la Croix Saint Simon, 75020 Paris. *Courriel*: bouhard@noemail.com. *Date de la déclaration*: 29 mai 2009.

1390 - * Déclaration à la préfecture de police. GEDEON ISRAEL MINISTRIES. *Objet*: annoncer l'évangile du Royaume de Dieu et à l'étranger en faveur des Juifs, des Arabes, des Nations et des habitants des îles, favoriser l'émancipation de la culture gospel, former des disciples et des missionnaires sous la direction de la première école biblique eschatologie générale en France baptisée Gedeon Academy, récolter des dons matériels pour financer des programmes évangéliques, humanitaires et de développement durable dans les états continentaux et les états insulaires, favoriser et participer au progrès et au développement durable tant sur les points géopolitiques et socio-économiques que spirituels pendant les négociations et rencontres entre les états insulaires et les états continentaux. *Siège social*: 20 A, rue Gaston Rebuffat, 75019 Paris. *Date de la déclaration*: 29 mai 2009.

1391 - * Déclaration à la préfecture de police. ISG INT'L ALUMNI MBA BBA. *Objet*: créer et entretenir à l'international les relations amicales, venir en aide à ses sociétaires, les intégrer et les orienter pendant et après le cursus, contribuer au développement de la présence et de l'influence de l'ISG à l'étranger et dans le commerce international, mettre en œuvre tous moyens pour maintenir la valeur des diplômes et d'accroître la notoriété, en France et à l'étranger, des institutions d'enseignement de l'Institut Supérieur de Gestion au sein du Groupe IONIS et des diplômés qu'elle délivre. *Siège social*: 45, rue Spontini, 75016 Paris. *Courriel*: alumni.france@gmail.com. *Date de la déclaration*: 29 mai 2009.

1392 - * Déclaration à la préfecture de police. SI JE MENS. *Objet*: alerter, diffuser, communiquer, informer sur tout ce qui a trait au VIH, en particulier sur les personnes séropositives qui ont été contaminées intentionnellement ou inconsciemment par un partenaire ignorant ou malhonnête, nous demandons que soit vraiment posée la question de la responsabilité de la contamination d'autrui, alerter sur le risque encouru, lors de relations sexuelles non protégées, si l'on n'a pas eu au préalable connaissance du test de dépistage du ou des partenaires, communiquer en terme de coresponsabilité ; que l'accent soit aussi bien porté sur la protection de soi que sur l'impératif de la préservation d'autrui, alerter les pouvoirs publics, les médias, tous les publics, sur le risque de transmission du sida lors de rapports sexuels, de manière volontaire ou inconsciente, par des personnes séropositives qui l'ignorent ou qui le taisent, qui sont dans la dissimulation, la dénégation ou dans le déni, encourager la responsabilisation des séropositifs et la prévention grâce aux alternatives telles que le test d'auto-dépistage, de dépistage systématique en cas d'opérations, cliniques, le traitement anti-rétroviral comme facteurs de diminution des risques et favorisant le dépistage pour les contrevenants ; soutenir les personnes contaminées volontairement ou inconsciemment par un partenaire sexuel occasionnel, régulier, conjoint, compagnon, irresponsable, menteur, inconscient ou négligent. *Siège social*: 22, rue de l'Édiquier, 75010 Paris. *Date de la déclaration*: 29 mai 2009.

1393 - * Déclaration à la préfecture de police. IMAGENES DONDE ANDES. *Objet*: favoriser, sous toutes les formes possibles, la diffusion d'œuvres cinématographiques ou audiovisives.